



S'informer

<
Fiche
Conseil
>>

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le microcrédit personnel est destiné aux personnes qui ont un projet d'insertion professionnelle ou de retour à l'emploi ; à des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire pour changer de logement, faire face au chômage, à la maladie, au handicap. Les personnes fichées à la Banque de France peuvent également déposer un dossier.

Il est accessible aux personnes qui ne peuvent obtenir des prêts classiques du fait de ressources limitées ou d'un emploi instable.

Il suppose une capacité de remboursement qui s'intègre de façon raisonnable dans le budget familial.

QUE PEUT-ON FINANCER AVEC UN MICROCRÉDIT ?

- L'accès ou le retour à l'emploi salarié : acquisition ou réparation d'un moyen de transport, permis de conduire...
- L'accès au logement ou sa rénovation : dépôt de garantie, déménagement, adaptation au handicap, rénovation énergétique...
- L'insertion sociale : formation professionnelle, équipement informatique ou électroménager...
- La vie familiale : divorce, perte d'emploi, frais de santé, obsèques...

LES CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT

Le montant maximum du prêt est de 8 000 €, sa durée maximum de 7 ans.

Les taux sont ceux en vigueur sur le marché.

UN CREDIT ACCOMPAGNÉ

Chaque demandeur bénéficie d'un accompagnement individualisé. Un intervenant social, du réseau Familles Rurales par exemple, reçoit la personne intéressée et examine sa demande: projet à financer, aides complémentaires accessibles, analyse budgétaire ...

L'accompagnant présente à sa banque partenaire la demande de prêt s'il estime le dossier éligible. Quand le prêt est accordé par la banque, l'intervenant assure l'accompagnement de l'emprunteur pendant toute la durée du remboursement : octroi du prêt, réalisation du projet, gestion du budget, relation bancaire.

LE MICROCREDIT « VEHICULES PROPRES »

Cette offre complémentaire est proposée pour l'achat, la location de longue durée (LDD) ou la location avec option d'achat (LOA) d'un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant. Son montant maximum est de 8 000 €, sa durée maximum de 7 ans.

Ce microcrédit est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

CONTACTER UN RESEAU ACCOMPAGNANT

Familles Rurales intervient comme réseau accompagnant. Actuellement, **10 fédérations départementales proposent le microcrédit**, sous le nom de "Crédit Elan" :

Aude
Côtes d'Armor
Hérault
Maine-et-Loire
Meuse
Nord
Pas-de-Calais
Pyrénées Atlantiques
Tarn
Var

Pour les autres départements, le site de la Banque de France indique les réseaux accompagnants à contacter : <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/annuaire-microcredit>

